



Union Internationale des Avocats
International Association of Lawyers
Unión Internacional de Abogados



MARCHÉS PUBLICS ET CONTRATS DE PARTENARIAT : QUEL CADRE JURIDIQUE POUR QUELLES OPÉRATIONS ?

VENDREDI 6 ET SAMEDI 7 JUILLET 2018

Avec un cocktail de Bienvenue jeudi 5 Juillet 2018

KINSHASA

République démocratique du Congo



#UIAKINSHASA

Séminaire organisé par l'Ordre National des Avocats de la République Démocratique du Congo en collaboration avec l'UIA à l'occasion du cinquantième anniversaire du barreau de la RDC avec le soutien de l'Organisation internationale de la francophonie et de la CCI.



Introduction

Réunir les avocats du monde

Depuis plus de 90 ans, l'Union Internationale des Avocats (UIA) défend la profession d'avocat et stimule les contacts internationaux, la coopération et l'échange de connaissances entre avocats, dans le respect de leur diversité culturelle et professionnelle.

Aujourd'hui, l'UIA regroupe plusieurs milliers de membres – avocats ou professionnels du droit – et des centaines de barreaux, fédérations et associations.

Rejoignez l'UIA et devenez membre du plus solide réseau d'avocats du monde

- Vous pourrez prendre part aux travaux des commissions de l'UIA en Droit des Affaires, Droits de l'Homme et Pratique Générale et partager votre expérience avec celles de professionnels venus de plus de 110 pays.
- Vous pourrez également vous mobiliser aux côtés de l'UIA qui, chaque année, apporte son soutien aux avocats qui ne peuvent exercer librement leur profession. Partout dans le monde où les droits de la défense sont menacés et où le bon fonctionnement de la justice est entravé, l'UIA fera entendre votre voix.

www.uianet.org

En adhérant sur place, l'UIA vous offre 50 % de réduction sur le montant de votre adhésion.

Kinshasa, capitale de la République Démocratique du Congo, accueillera pour la première fois, les 6 et 7 juillet 2018, un séminaire organisé par l'UIA en collaboration avec l'Ordre National des Avocats et les Barreaux de Kinshasa. Ce séminaire se tiendra en ouverture des traditionnelles Journées du Barreau de Kinshasa (9 au 11 juillet 2018). L'objet de ce séminaire est de renforcer la connaissance des professionnels du droit, en particulier d'Afrique Centrale et de l'Ouest, relative au droit des marchés publics et des contrats de Partenariat Public-Privé ainsi que leur rôle dans le développement économique et social du continent.

À l'aune de l'adoption par la République Démocratique du Congo d'une loi sur le Partenariat Public-Privé, l'organisation d'un tel séminaire procède de l'intérêt de l'appréciation de l'efficacité des réglementations et de l'efficience de la pratique des États dans les domaines des marchés publics et des contrats de Partenariat Public-Privé. L'engouement général pour les contrats de Partenariat Public-Privé qui semblent devenir l'une des voies privilégiées de la commande publique afin de faciliter le développement des investissements et le financement d'équipements publics, a suscité un espoir en raison de la fonction de promotion du développement qu'on leur prête. Nonobstant, le regard très critique de certains commentateurs et surtout de certaines ONG sur les effets de ce mode de coopération exige de se poser la question de savoir si de tels contrats constituent de réels outils de cristallisation du développement. La probable réponse affirmative implique une seconde question : celle de savoir quels sont les facteurs clés de réussite des différents montages en matière de commande publique et d'identifier dès lors plus précisément les types d'opération auxquels ils ont vocation à s'appliquer plus particulièrement.



Jeudi | 5 | Juillet | 2018

18:30 COCKTAIL DE BIENVENUE

Restaurant Fleurs de Lys

16 Avenue Roi Baudoin,

Commune de la Gombe (Référence Station Cobil, Cour Suprême de Justice)

Kinshasa, RDC



Vendredi | 6 | Juillet | 2018

08:30 – 09:00 INSCRIPTION DES PARTICIPANTS

Kempinski Hôtel Fleuve Congo

119 Colonel Tshatshi, Gombe District, Kinshasa, RDC

09:00 – 09:15 ACCUEIL ET MOT DE BIENVENUE

- Pedro PAIS DE ALMEIDA, *Président de l'UIA, Abreu Advogados, Lisbonne, Portugal*
- Tharcisse MATADIWAMBA, *Avocat, Bâtonnier National, Kinshasa, RDC*
- Edouard MUKENDI, *Bâtonnier du Barreau de Kinshasa Gombe, Kinshasa, RDC*
- Coco KAYUDI MISAMU, *Bâtonnier du Barreau de Kinshasa Matete, Kinshasa, RDC*
- Michel CARRIE, *Organisation Internationale de la Francophonie*
- Supermann N'GANN, *Avocat, Secrétaire régional de l'UIA – Afrique centrale, Yaoundé, Cameroun*

09:15 – 10:15 Marchés publics et partenariat public privé : enjeux et opportunité (notions, régime juridique, principes fondamentaux)

Modérateur : • Dieudonné Kaluba DIBWA, *Avocat à la CSJ, Professeur d'Université, Membre du CNO, Kinshasa, RDC*

Orateurs :

- Néhémie MWILANYA, *Avocat, Professeur, Directeur de Cabinet du Président de la République, Kinshasa, RDC*
- Désiré KOLONGELE EBERANDE, *Professeur d'Université, Avocat, Kinshasa, RDC*
- Romain BATAJON, *Avocat aux Barreaux de Kinshasa-Matete et de Paris, Kinshasa, RDC*
- Delphine JAARFAR, *Avocat, Directrice Adjointe des Séminaires de l'UIA, Vatieur, Paris, France*

10:15 – 10:45 ÉCHANGES

10:45 – 11:00 PAUSE CAFÉ

11:00 – 12:00 Cadre institutionnel et juridique comme facteur de réalisation de flux de projets en concession et partenariat public privé

- Économie générale de la loi sur le partenariat public privé en RDC
- Délégation de service public et contrat de partenariat, règles de passation et exécution du contrat de partenariat des marchés publics, la préférence locale dans la passation des marchés publics

Modérateur : • Rose TUMBA KAJA, *Avocat, Chef des travaux, Bâtonnier du Barreau de Lubumbashi, Lubumbashi, RDC*

Orateurs :

- Modeste BAHATI LUKWEBO, *Professeur, Économiste, Ministre de l'Économie, Kinshasa, RDC*
- Stanys BUJAKERA SANGANO, *Directeur Général Autorité de Régulation des Marchés Publics, Kinshasa, RDC*
- Ambroise KAMUKUNY, *Professeur, Ancien Bâtonnier, Député national, Kinshasa, RDC*

12:00 – 12:30 ÉCHANGES

12:30 – 14:00 DÉJEUNER

14:00 – 15:00 Le financement des projets issus des contrats de PPP : différents montages, instruments financiers, outils d'optimisation du plan de financement

Modérateur : • Sylvie Nicole MOUYECKET NGANA, *Bâtonnier de Pointe Noire, Pointe Noire, Congo-Brazzaville*

Orateurs :

- Grégoire BAKANDEJA WA MPUNGU, *Bakandeja et Associés, Professeur, Ancien Ministre, Kinshasa, RDC*
- Augustin MATATA PONYO MAPON, *Économiste, Ancien Premier Ministre, Kinshasa, RDC*
- Daniel MUKOKO SAMBA, *Professeur, Économiste, Ancien Ministre, Kinshasa, RDC*

15:00 – 15:30 ÉCHANGES

15:30 – 15:45 PAUSE CAFÉ

15:45 – 16:45 Le contentieux des marchés publics et accords de partenariat (attribution, exécution, procédure, sanctions)

Modérateur : • Pierre Robert FOJOU, *Avocat, Cabinet Fojou, Yaoundé, Cameroun*

Orateurs :

- Jean-Louis ESAMBO K., *Professeur, Juge à la Cour Constitutionnelle, Kinshasa, RDC*
- Delphine PUJOS, *Avocat à la Cour, Membre du Conseil National des Barreaux, Paris, France*
- Aurélien VANDEBURIE, *Avocat au barreau de Bruxelles, Liedekerke, Maître de conférences à l'Université libre de Bruxelles, Belgique*

16:45 – 17:00 ÉCHANGES

20:00 DÎNER OPTIONNEL

Kin Plaza Arjaan by Rotana

Croisement des Avenues de la Justice et Ouganda, Gombe District, Kinshasa, RDC

08:30 – 09:00 INSCRIPTION DES PARTICIPANTS

Kempinski Hôtel Fleuve Congo
119 Colonel Tshatshi, Gombe District, Kinshasa, RDC

09:00 – 10:00 Résolution des litiges dans les marchés publics et accords de partenariat

- Les conditions juridiques de la convention d'arbitrage dans le cadre des marchés publics et contrat de partenariat en RDC
- Les problématiques typiques dans les arbitrages partenariat public privé « PPP »
- L'arbitrage dans les marchés publics et accords de partenariat : expérience de la CCI

Modérateur : • **Ekombe MPETSI**, Avocat, Sénateur, Membre du CNO, Kinshasa, RDC

Orateurs :

- **Sami HOUERBI**, Directeur, Arbitrage et ADR de la CCI, Méditerranée, Moyen-Orient et Afrique, Avocat, Houerbi Law Firm, Tunis/Abu Dhabi, Tunisie/EAU
- **Achille NGWANZA**, Associé JUS AFRICA, Membre de la Cour internationale d'arbitrage de la CCI, Paris, France
- **Joachim KUCKENBURG**, Joachim Kuckenburg, FCI Arb., Rechtsanwalt (Berlin), KAB-KUCKENBURG BURETH BOINEAU et Associés, Paris, France

10:00 – 10:30 ÉCHANGES

10:30 – 10:45 PAUSE CAFÉ

10:45 – 11:45 La pratique des partenariats public-privé en Afrique et facteurs clés de réussite des marchés publics (Côte d'Ivoire, Cameroun, Bénin, Belgique)

Modérateur : • **Pierre KASONGO MAKANDA**, Cabinet PKM, Lubumbashi, RDC

Orateurs :

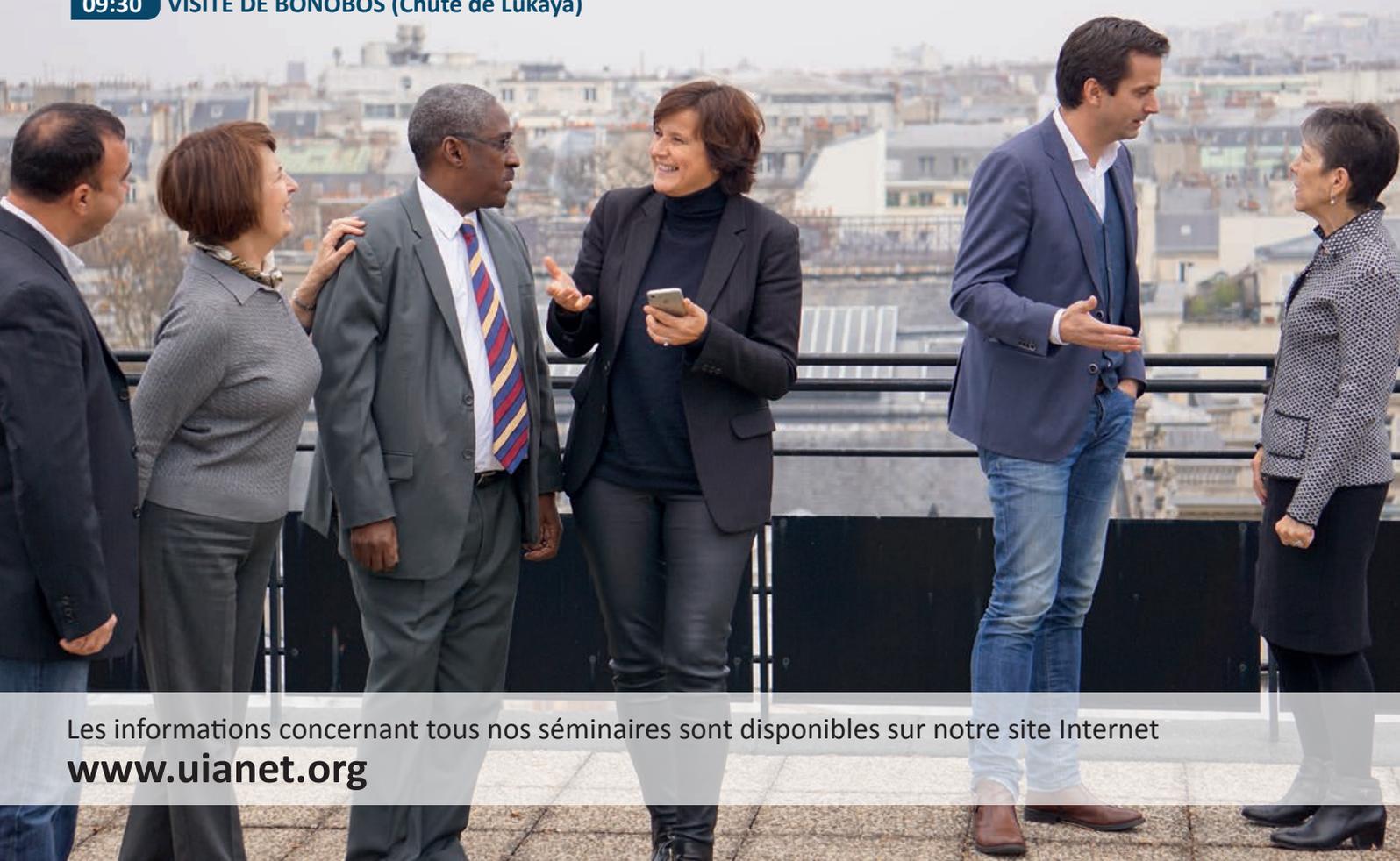
- **Patrick DE WOLF**, Avocat, Enseignant, Daldewolf, Bruxelles, Belgique
- **Jackson F. NGNIE KAMGA**, Bâtonnier du Cameroun, Ancien Président CIB, Douala, Cameroun
- **Yvon DETCHENOU**, Bâtonnier du Bénin, Enseignant, Cotonou, Bénin
- **Abbe YAO**, Bâtonnier de Côte d'Ivoire, SCPA Dogué-Abbé Yao et Associés, Abidjan, Côte d'Ivoire

11:45 – 12:15 ÉCHANGES

12:15 – 13:15 CONCLUSIONS

Dimanche | 8 | Juillet | 2018

09:30 VISITE DE BONOBO (Chute de Lukaya)



Les informations concernant tous nos séminaires sont disponibles sur notre site Internet www.uianet.org

Comité organisateur

Coco KAYUDI

Bâtonnier du Barreau de Kinshasa Matete
Étude du Bâtonnier KAYUDI MISAMU Coco
Kinshasa, RDC
T +243 (81) 508 07 71
ckayudi@gmail.com
www.etudebatkayudi.com

Delphine JAAFAR

Avocat
Directrice Adjointe des Séminaires de l'UIA
Vatier
Paris, France
T +33 1 53 43 15 55
d.jaafar@vatier.com

Informations générales

LIEU DU SÉMINAIRE

Kempinski Hôtel Fleuve Congo
119 Colonel Tshatshi, Gombe District, Kinshasa, RDC
T +243 81 555 56 19/80 850 06 00
<https://www.kempinski.com/fr/kinshasa/kempinski-hotel-fleuve-congo/>

FRAIS D'INSCRIPTIONS

	Membres UIA		Non membres	
	≤ 06.06.2018	> 07.06.2018	≤ 06.06.2018	> 07.06.018
INSCRIPTION STANDARD	350 EUR	400 EUR	400 EUR	450 EUR
Catégories 1 et 2 selon liste UIA**	440 USD	505 USD	505 USD	570 USD
JEUNE AVOCAT (<35)*	300 EUR	350 EUR	350 EUR	400 EUR
Catégories 1 et 2 selon liste UIA**	375 USD	440 USD	440 USD	505 USD
INSCRIPTION STANDARD	250 EUR	300 EUR	300 EUR	350 EUR
Catégories 3 et 4 selon liste UIA**	310 USD	375 USD	375 USD	440 USD
JEUNE AVOCAT (<35)*	200 EUR	250 EUR	250 EUR	300 EUR
Catégories 3 et 4 selon liste UIA**	245 USD	310 USD	310 USD	375 USD

* Merci de joindre un justificatif d'âge à votre formulaire d'inscription afin de bénéficier du tarif Jeune avocat.

** Selon la liste de l'Indice de Développement Humain 2018. La liste complète est disponible sur le site Web de l'UIA : www.uianet.org

Catégorie 3 : Afrique du Sud, Bangladesh, Bhutan, Bolivie, Botswana, Cambodge, Cap Vert, Rép. du Congo, Egypte, Salvador, Guinée Equatoriale, Gabon, Ghana, Guatemala, Guyane, Honduras, Inde, Indonésie, Irak, Kenya, Kiribati, Kirghizistan, Laos, Maldives, Micronésie, Moldavie, Mongolie, Maroc, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Pakistan, Palestine, Paraguay, Philippines, Samoa, São Tomé et Príncipe, Tadjikistan, Timor-Oriental, Turkménistan, Ouzbékistan, Vanuatu, Vietnam, Zambie.

Catégorie 4 : Afghanistan, Angola, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, République Centrafricaine, Tchad, Comores, **Rép. Dém. du Congo**, Corée, Côte d'Ivoire, Djibouti, Érythrée, Ethiopie, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Haïti, Îles Salomon, Lesotho, Liberia, Madagascar, Malawi, Mali, Mozambique, Niger, Nigéria, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, Somalie, Soudan du Sud, Swaziland, Syrie, Tadjikistan, Tanzanie, Togo, Uganda, Yémen, Zimbabwe.

Ces frais comprennent la participation au séminaire, le cocktail de bienvenue du jeudi 5 juillet 2018, les pauses café, le déjeuner du vendredi 6 juillet 2018 ainsi que la documentation du séminaire. Le dîner du vendredi 6 juillet 2018 n'est pas inclus dans les frais d'inscription. Merci de noter que le nombre de places pour ce séminaire est limité. Les organisateurs se réservent le droit de refuser des inscriptions dans l'éventualité d'un trop grand nombre de demandes de participation.

FORMATION CONTINUE

Les participants au séminaire pourront obtenir des points dans le cadre de la formation continue. Chaque participant recevra un certificat de participation à la fin du séminaire. Pour plus d'information, merci de contacter l'UIA.

LANGUES

Les sessions de travail seront en **français**, sans traduction simultanée.

RÉSERVATION D'HÔTEL

Un nombre limité de chambres a été pré réservé à un tarif préférentiel. Merci de contacter directement l'hôtel pour effectuer les réservations. Afin de garantir votre réservation, merci de bien vouloir communiquer un numéro de carte de crédit. Veuillez noter que le nombre de chambres étant limité, nous vous recommandons d'effectuer votre réservation le plus rapidement possible.

Hôtels

Tarifs

KEMPINSKI HÔTEL FLEUVE CONGO

119 Colonel Tshatshi

Gombe District

Kinshasa, RDC

T +243 81 555 56 1

E reservations.fleuvecongo@kempinski.com

Chambre Standard vue ville

USD 250

Chambre Standard vue Fleuve

USD 270

Suite junior vue ville

USD 450

Suite « Junior » vue fleuve

USD 470

Petit-déjeuner et taxes inclus

Merci de télécharger le formulaire de réservation sur le site : www.uianet.org

PULLMAN KINSHASA GRAND HOTEL

4, Avenue des Batetela

Gombe District

Kinshasa, RDC

T +243 81 555 30 02

E h9635@accor.com

Chambre simple classique

USD 250

Chambre de luxe

USD 270

Chambre simple Deluxe

USD 450

Petit-déjeuner et taxes inclus

Merci de télécharger le formulaire de réservation sur le site : www.uianet.org

CONDITIONS D'ANNULATION

Toute annulation fera l'objet d'une retenue de 50 % du montant perçu et devra parvenir par écrit à l'Union Internationale des Avocats (UIA) **avant le 6 juin 2018**. Il ne sera procédé à aucun remboursement pour toute annulation reçue après cette date.

VISAS

Toute personne souhaitant recevoir une lettre d'invitation pour participer au séminaire devra s'inscrire et s'acquitter des frais d'inscription **avant le 6 juin 2018**, afin d'assurer l'obtention du visa dans les délais impartis. Toute annulation due à un refus de visa fera l'objet d'un remboursement de 100 % du montant perçu moins 50 € pour frais de dossier à condition que l'inscription et le règlement de l'intégralité des frais d'inscription aient été perçus par l'UIA **avant le 6 juin 2018**.

Pour toute inscription reçue après cette date, toute annulation due à un refus de visa fera l'objet d'un remboursement de 50 % du montant perçu moins 50 € pour frais de dossier.

Toute annulation due à un refus de visa devra parvenir par écrit à l'UIA **avant le séminaire** et accompagnée d'une **preuve de refus d'obtention de visa**.

Il ne sera procédé à aucun remboursement pour une annulation reçue après le séminaire ou sans preuve de refus de l'obtention de visa, ou dans le cas où votre visa serait délivré après le séminaire.

CONDITIONS GÉNÉRALES

Toute inscription reçue par l'Union Internationale des Avocats (UIA) et accompagnée du règlement intégral des frais correspondant aux manifestations choisies sera confirmée par écrit.

L'UIA se réserve le droit, à tout moment et à son entière discrétion, sans avoir à fournir de raison, d'annuler ou de reporter le séminaire à une date ultérieure, de changer le lieu et/ou le programme du séminaire, d'apporter des corrections ou des modifications aux informations publiées dans le programme du séminaire et d'annuler toute invitation à participer au séminaire.

L'UIA ne sera nullement tenue par responsable des frais éventuels occasionnés par l'annulation de l'hébergement ou du transport. **L'UIA recommande vivement aux participants d'utiliser les prestations modifiables et/ou remboursables, ainsi que de souscrire une assurance annulation.**

Ni l'UIA, ni aucun de ses responsables, employés, agents, membres ou représentants, ne pourront être tenus pour responsables de toute perte ou dommage, de quelque nature que ce soit, subi (directement ou indirectement) par un participant, un accompagnant ou un tiers suite à une annulation, un changement, un report ou une modification.

Ni l'UIA, ni aucun de ses responsables, employés, agents, membres ou représentants ne pourront être tenus pour responsables de toute perte ou dommage, de quelque nature que ce soit, subi (directement ou indirectement) par un participant ou un accompagnant, sauf en cas de décès ou de lésions corporelles dus à une négligence grave de l'UIA.

Le rapport contractuel entre l'UIA et chaque participant en relation avec le séminaire est soumis à la loi française, à l'exclusion de tout autre droit. Les Tribunaux de Paris sont seuls compétents.

FORMALITÉS

Il appartient au participant de s'assurer qu'il est en règle avec les formalités de police, de douane et de santé pour son voyage. Un participant qui ne pourrait participer au séminaire, parce qu'il n'a pas pu embarquer sur un vol ou tout autre moyen de transport, faute de présenter les documents exigés (passeport, visa, certificat de vaccination...) ne pourrait prétendre à aucun remboursement.

CAS DE FORCE MAJEURE

On entend par cas de force majeure tout événement extérieur aux parties présentant un caractère à la fois imprévisible et insurmontable qui empêcherait l'UIA, les participants, l'agence ou les prestataires de services impliqués dans l'organisation du séminaire, d'exécuter tout ou partie des obligations prévues dans la présente convention. Il en sera notamment ainsi en matière de grève des moyens de transport, du personnel hôtelier, des aiguilleurs du ciel, d'insurrection, d'émeute et de prohibition quelconque édictée par les Autorités.

Il est expressément convenu qu'un cas de force majeure suspend, pour les parties, l'exécution de leurs obligations réciproques. Parallèlement, chacune des parties supporte la charge de tous les frais qui lui incombent et qui résultent du cas de force majeure.

SANTÉ

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de problème de santé antérieur au séminaire pouvant entraîner des complications ou aggravations durant l'ensemble du séjour tel que : grossesse, problèmes cardio-vasculaire, toutes allergies, régimes alimentaires particuliers, les affections en cours de traitement non encore consolidées à la date du début du séminaire, maladie psychique ou mentale ou dépressive ... (Liste non exhaustive).

MARCHÉS PUBLICS ET CONTRATS DE PARTENARIAT : QUEL CADRE JURIDIQUE POUR QUELLES OPÉRATIONS ?

Vendredi 6 et samedi 7 juillet 2018

KINSHASA, RDC

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Inscrivez-vous en ligne : www.uianet.org

ou compléter et renvoyer ce formulaire par email, fax, ou poste à :

UNION INTERNATIONALE DES AVOCATS

20 rue Drouot, 75009 Paris, FRANCE

Tél. : +33 1 44 88 55 66 ■ Fax : +33 1 44 88 55 77 ■ Email: uiacentre@uianet.org



Inscrivez vous en ligne

MEMBRE INDIVIDUEL UIA : M I _ _ _ _ _

Merci de préciser votre numéro de membre (numéro indiqué sur votre carte de membre ou sur votre appel à cotisation)

Nom :

Prénom :

Cabinet :

Adresse :

Code postal : Ville :

Pays :

Tél. : Fax :

Email :

Date de naissance :

N° TVA intracommunautaire :

Demandes spécifiques (régimes alimentaires spéciaux, allergies, handicaps, etc.) :

Horaires arrivée / départ et numéros de vols :

Hôtel :

A. FRAIS D'INSCRIPTION AU SÉMINAIRE

	Membres UIA		Non membres	
	≤ 06.06.2018	> 07.06.2018	≤ 06.06.2018	> 07.06.018
INSCRIPTION STANDARD	350 EUR	400 EUR	400 EUR	450 EUR
Catégories 1 et 2 selon liste UIA**	440 USD	505 USD	505 USD	570 USD
JEUNE AVOCAT (<35)*	300 EUR	350 EUR	350 EUR	400 EUR
Catégories 1 et 2 selon liste UIA**	375 USD	440 USD	440 USD	505 USD
INSCRIPTION STANDARD	250 EUR	300 EUR	300 EUR	350 EUR
Catégories 3 et 4 selon liste UIA**	310 USD	375 USD	375 USD	440 USD
JEUNE AVOCAT (<35)*	200 EUR	250 EUR	250 EUR	300 EUR
Catégories 3 et 4 selon liste UIA**	245 USD	310 USD	310 USD	375 USD

* Merci de joindre un justificatif d'âge à votre formulaire d'inscription afin de bénéficier du tarif Jeune avocat.

** Selon la liste de l'Indice de Développement Humain 2018. La liste complète est disponible sur le site Web de l'UIA : www.uianet.org ou en **page 5** du programme.

B. ACTIVITÉS SOCIALES DU SÉMINAIRE

Merci d'indiquer ci-après les activités sociales **incluses dans les frais d'inscription** auxquelles vous souhaitez participer :

- Cocktail de bienvenue – jeudi 5 juillet 2018
- Déjeuner – vendredi 6 juillet 2018
- Visite guidée au Parc de BONOBO – dimanche 8 juillet 2018

C. DÎNER OPTIONNEL

(non inclus dans les frais d'inscription)

- Dîner optionnel – vendredi 6 juillet 2018

• Veuillez me réserver place(s) pour le dîner

95 EUR / 120 USD x / pers

TOTAL (C) EUR / USD

D. TOTAL

TOTAL (A) – Frais d'inscription EUR / USD

TOTAL (C) – Dîner optionnel EUR / USD

TOTAL (A+C) EUR / USD

E. CONDITIONS GÉNÉRALES ET CONDITIONS D'ANNULATION

Le/la Soussigné(e) confirme avoir pris connaissance et accepté les **conditions d'annulation** ainsi que les **conditions générales** figurant sur la page 6 du programme d'inscription. L'inscription ne sera prise en compte qu'après réception du paiement.

Le participant est conscient que son image et/ou sa voix pourront être captés, enregistrés ou filmés pendant toute la durée du congrès et concède à l'UIA, en signant ce formulaire d'inscription, le droit d'exploiter, de reproduire et de diffuser les images et enregistrements par tous moyens connus ou inconnus et sur tous types de supports, pour une durée illimitée et ce, à titre totalement gracieux.

F. MÉTHODES DE PAIEMENT

- Par chèque bancaire en € à l'ordre de l'UIA, adressé à : UIA - 20 rue Drouot - 75009 Paris - France

- Par virement bancaire en **EUR / USD**, sans frais pour le bénéficiaire, en faveur de l'Union Internationale des Avocats, avec la référence "**Séminaire Kinshasa 2018**", à la banque et sur le compte :

Société Générale – Paris Elysées Entreprise
91 avenue des Champs Elysées – 75008 Paris – France
BIC / SWIFT N°: SOGEFRPP
IBAN : FR76 3000 3033 9200 0503 4165 164

Inscriptions locales :
Barreau de Kinshasa Matete
4^{ème} Rue, Quartier Résidentiel, Kinshasa/Limete, RDC
Afriland First Bank CD/SWIFT N°: BMCEFRPP
IBAN: FR76 1224 9000 0193 2053 4900 027

- Par carte bancaire : Visa Mastercard

N° de carte : _____

Date d'expiration : __ / __ Cryptogramme : ___

Titulaire de la carte :

J'autorise l'Union Internationale des Avocats à débiter la carte bancaire susmentionnée d'un montant de : **EUR / USD**

Date : / /

Signature :